

VILLE D'ARGENTAN

DEPARTEMENT
DE L'ORNE

EXTRAIT
du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 11 décembre 2017

DATE DE CONVOCATION
05/12/2017

DATE D'AFFICHAGE DE
LA CONVOCATION
05/12/2017

Le onze décembre deux mil dix-sept, à dix-huit heures, le Conseil municipal s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. Pierre PAVIS, Maire, Conseiller Général Honoraire.

NOMBRE DE CONSEILLERS
EN EXERCICE
33

NOMBRE DE CONSEILLERS
PRESENTS
25

POUVOIR
6

NOMBRE DE CONSEILLERS
VOTANTS
31

VOIX POUR
31

VOIX CONTRE
0

ABSTENTION
0

ETAIENT PRESENTS : M. PAVIS Pierre – M. JIDOUARD Philippe, 1^{er} Adjoint – Mme LEDENTU Nathalie, 3^{ème} Adjointe – Mme PIERRE-BEYLOT Marie-Joseph, 4^{ème} Adjointe – M. MELOT Michel, 5^{ème} Adjoint – Mme ADRIEN Monique, 6^{ème} Adjointe – M. AUBERT Michel, 8^{ème} Adjoint – Mmes et MM. Les Conseillers municipaux : M. CARPENTIER Jean-Louis – M. TABESSE Michel – Mme MAZURE Jocelyne – M. BEAUVAIS Laurent – M. PICOT Jean-Kléber – M. BROUSSOT Pascal – M. FRENEHARD Guy – Mme COSNEFROY Anick – Mme BENOIST Danièle – Mme DUPONT Laure – M. FOURNIER Régnald – M. LASNE Hervé – Mme CHOQUET Brigitte – Mme SYM Patricia – Mme LECROSNIER Odile – M. MANCEL Stéphane – M. PINSON Noël – M. AGAESSE Jean-Pierre.

ABSENTS EXCUSES : M. LEVEILLE Frédéric, 2^{ème} Adjoint, a donné pouvoir à M. JIDOUARD Philippe – Mme CHESNEL Sophie, 7^{ème} Adjointe, a donné pouvoir à Mme LEDENTU Nathalie – Mme CUGUEN Maria a donné pouvoir à Mme MAZURE Jocelyne – Mme BOSCHER Isabelle a donné pouvoir à M. BEAUVAIS Laurent – Mme JOUADE Marylaure a donné pouvoir à M. TABESSE Michel – M. FAVRIS Alain a donné pouvoir à Mme CHOQUET Brigitte.

ABSENTS : Mme MAUGER Marlène – Mme AMLIL Jessy.

Question n° 17-135

OBJET : TARIFS - LOCATION DES SALLES DU QUAI DES ARTS

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2144-3 ;
CONSIDERANT l'exploitation des salles de spectacle du Quai des Arts en 2018 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité,

DECIDE :

Article unique -

Accusé de réception en préfecture
061-21610065-20171211-D17-135-DE
Date de télétransmission : 18/12/2017
Date de réception préfecture : 18/12/2017

De fixer à compter du 1^{er} janvier 2018 les tarifs suivants :

Dénomination	Tarif journalier en semaine	Tarif journalier avec soirée en semaine	Tarif journalier le Week-end
Location salle de spectacle avec un permanent technique pour des manifestations d'associations argentanaïses			
Grande salle de spectacle	1 020,00	1250.00	1500.00
Grande salle de spectacle demi-journée supplémentaire	510,00	625.00	750.00
Grande salle de spectacle + cuisine	1 210,00	1440.00	1690.00
Petite et grande salles de spectacle	1 235,00	1465.00	1700.00
Petite et grande salles de spectacle + cuisine	1 360,00	1655.00	1850.00
Petite salle de spectacle	400.00	630.00	800.00

Location salle de spectacle avec un permanent technique pour des manifestations d'entreprise privée (congrès, assemblées générales, conférences, meetings)			
Grande salle de spectacle	1 905,00	2135.00	2385.00
Grande salle de spectacle demi-journée supplémentaire	955,00	1070.00	1195.00
Grande salle de spectacle + cuisine	2 100,00	2330.00	2580.00
Petite et grande salles de spectacle	2 120,00	2350.00	2585.00
Petite et grande salles de spectacle + cuisine	2 250,00	2545.00	2740.00

Location salle de spectacle avec un permanent technique pour des manifestations d'entrepreneurs de spectacles privés			
Grande salle de spectacle	3 810,00	4040.00	4290.00
Grande salle de spectacle demi-journée supplémentaire	1 905,00	2020.00	2145.00
Grande salle de spectacle + cuisine	4 000,00	4230.00	4480.00
Petite et grande salles de spectacle	4 025,00	4255.00	4490.00
Petite et grande salles de spectacle + cuisine	4 155,00	4450.00	4645.00

Occupation des lieux pour la préparation avant un événement			
Journée d'installation ou répétition - grande salle	510,00	-	-
Journée d'installation ou répétition - petite salle	150,00	-	-

Besoin technique supplémentaire			
Pour location avec besoins de praticables (avancée de scène ou estrade sur scène)	255,00	255.00	255.00

Caution			
Pour toute location	1 065,00	1065.00	1065.00

Disposition particulière :

- 1 gratuité totale par an quant à l'occupation du Quai B pour les associations argentanaïses porteuses d'un projet culturel (musique, théâtre, et danse).

Le 12 décembre 2017

Et ont les membres présents signés au registre
Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,
Pierre PAVIS
Conseiller Général Honoraire



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Caen, dans un délai de deux mois à compter de la plus tardive des dates suivantes : date de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés ainsi que, s'il y a lieu, date de sa transmission au représentant de l'Etat.

Date de publication, d'affichage ou
notification : **18 DEC. 2017**

Accusé de réception en préfecture
061-216100065-20171211-D17-135-DE
Date de télétransmission : 18/12/2017
Date de réception préfecture : 18/12/2017